



## Syndicat des Producteurs de Miel de France

SPMF. Chambre d'Agriculture du Gers Route de Mirande BP 70161

F-32003 AUCH Cedex – France.

Tel : +33 (0)5 62 61 77 95

Mail : [spmfm@gers-agriculture.org](mailto:spmfm@gers-agriculture.org).

[www.apiservices.biz/fr/spmf](http://www.apiservices.biz/fr/spmf)

Président : Joël Schiro: [jschiro@miel-de-france.com](mailto:jschiro@miel-de-france.com)

Auch, le 05 février 2018

Bonjour à tous,

Cette année nous centralisons l'appel de cotisation et son règlement. La part de chaque délégation sera reversée. **Nous vous demandons de bien vouloir répondre et régler votre cotisation par retour le plus vite possible.**

Vous pouvez aussi largement diffuser ce document à tous vos collègues autour de vous en leur indiquant notre page internet : [www.apiservices.biz/fr/spmf](http://www.apiservices.biz/fr/spmf) ainsi que le mail pour répondre : [spmfcotisation@gmail.com](mailto:spmfcotisation@gmail.com)

Si vous êtes :

- Adhérent direct SPMF : page 2
- Adhérent SAPP ou SAP83 : page 3
- Adhérent du SAPMP : page 4
- Adhérent du SAPA : page 5
- Formulaire cotisation : à remplir obligatoirement et renvoyer : page 6
- Formulaire GROUPAMA réservé SAPMP et SAPA : page 7 **(à renvoyer à votre délégation svp)**

Si vous avez des questions, vos interlocuteurs restent :

- Adhésion directe et sympathisant donateur : Joël Schiro : [jschiro@miel-de-france.com](mailto:jschiro@miel-de-france.com)
- Adhésion SAPMP : Thierry Buffier : [tbuffier@aliceadsl.fr](mailto:tbuffier@aliceadsl.fr)
- Adhésion SAPA : Thomas Mollet : [t.mollet@wanadoo.fr](mailto:t.mollet@wanadoo.fr)
- Adhésion SAPP : Jeanne Perrin : [jeanne.perrin83@gmail.com](mailto:jeanne.perrin83@gmail.com)

Vous avez 2 moyens de règlement de votre cotisation :

- Par chèque à l'ordre du SPMF, accompagné de la fiche d'adhésion à envoyer à
- GAEC les Ruchers du Born – 810 avenue de Mimizan – 40200 Pontenx les Forges,
- Par virement bancaire (RIB ci-dessous), et en envoyant par mail votre fiche d'adhésion à l'adresse [spmfcotisation@gmail.com](mailto:spmfcotisation@gmail.com)

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
<b>RIB FRANCE</b>	16906	01017	87020100298	83
<b>IBAN ETRANGER</b>	FR76 1690 6010 1787 0201 0029 883			<b>BIC</b> AGRIFRPP869
<b>Domiciliation</b>	<b>Nom et adresse du titulaire</b>			
SEMEAC (01017)	SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MIEL DE FRANCE CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS CHEMIN DE LA CAILLAOUERE			
<b>Tél</b> : 0562530908	32003 AUCH CEDEX			

# SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MIEL DE FRANCE

## ADHERENT DIRECT

Joël SCHIRO  
jschiro@miel-de-france.com

Pour cette année les cotisations sont fixées comme suit:

* Professionnel à temps complet	200 euros
* Professionnel à temps partiel	100 euros
* Ancien exploitant	100 euros
* Nouvel installé	100 euros

### **Premier collège : 200,00 € (sauf SAPP 220,00€)**

- Premier collège : apiculteurs AMEXA possédant plus de 200 ruches et exploitants agricoles AMEXA possédant un atelier **actif** d'apiculture d'au moins 50 ruches ;

### **Deuxième collège : 100,00 € (sauf SAPP 120,00€)**

- Deuxième collège : apiculteurs cotisants solidaires MSA possédant au moins 50 ruches, anciens exploitants (retraités du premier collège) et nouveaux installés de moins de deux ans).

**Remarque** : Les droits et devoirs des membres du premier et du deuxième collège sont les mêmes. Ils ne se distinguent que par le montant de la cotisation et par leur représentation au conseil d'administration (voir statuts sur [www.apiservices.biz/fr/spmf](http://www.apiservices.biz/fr/spmf) pour la définition complète).

# SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MIEL DE FRANCE

## DELEGATION REGIONALE PROVENCE

### Et DELEGATION DEPARTEMENTALE VAR

Jeanne PERRIN  
jeanne.perrin83@gmail.com

#### APPEL A COTISATION 2018

Pour cette année les cotisations sont fixées comme suit:

* Professionnel à temps complet	220 euros
* Professionnel à temps partiel	120 euros
* Ancien exploitant	120 euros
* Nouvel installé	120 euros

#### **Attention : le règlement des cotisations est centralisé cette année :**

Vous avez 2 moyens de règlement de votre cotisation :

- Par chèque à l'ordre du SPMF, accompagné de la fiche d'adhésion à envoyer à  
- GAEC les Ruchers du Born – 810 avenue de Mimizan – 40200 Pontenx les Forges,
- Par virement bancaire (RIB ci-dessous), et en envoyant par mail votre fiche d'adhésion à l'adresse [spmfcotisation@gmail.com](mailto:spmfcotisation@gmail.com)

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MIEL DE FRANCE  
DELEGATION REGIONALE MIDI-PYRENEES**

Thierry Buffier  
Tel : 09 51 96 45 90

**APPEL A COTISATION 2018**

Pour cette année les cotisations sont fixées comme suit:

* Professionnel à temps complet	200 euros
* Professionnel à temps partiel	100 euros
* Ancien exploitant	100 euros
* Nouvel installé	100 euros

**ASSURANCE 2018. À régler impérativement séparément par un deuxième chèque à l'ordre du SAPMP.**

Rappel des garanties

- Option 1 : Responsabilité civile + protection juridique
- Option 2 : Option 1 + incendie et garanties annexes
- Option 3 : Option 2 + vol et détériorations
- Option 4 : Option 3 + Mortalité des abeilles

**Engagement maximum 106,72 € par ruche et 38,11 € par ruchette.**

OPTIONS	Cotisations par ruche TTC	Cotisations par ruchette TTC
1	0,064	0,064
2	0,558	0,234
3	0,734	0,304
4	1,512	0,568

Pour ceux qui ont souscrit une assurance en 2017, l'assurance court jusqu'au 15 mars 2018.  
Pour ceux qui désirent assurer leurs ruches en 2018, il est impératif de le faire avant **fin février 2018** pour qu'il n'y ait pas de rupture d'assurance.

Pensez aussi à remplir correctement le formulaire, en n'omettant ni votre nom, ni votre nombre de ruches, ni l'option choisie...Ça nous aide !!!

**Attention : le règlement des cotisations est centralisé cette année :**

Vous avez 2 moyens de règlement de votre cotisation :

- Par chèque à l'ordre du SPMF, accompagné de la fiche d'adhésion à envoyer à
- GAEC les Ruchers du Born – 810 avenue de Mimizan – 40200 Pontenx les Forges,
  
- **Par virement bancaire (RIB ci-dessous), et en envoyant par mail votre fiche d'adhésion à l'adresse [spmfcotisation@gmail.com](mailto:spmfcotisation@gmail.com)**

Thierry Buffier

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MIEL DE FRANCE  
DELEGATION REGIONALE AQUITAINE**

Thomas Mollet  
Tel : 06 87 58 55 47

**APPEL A COTISATION 2018**

Pour cette année les cotisations sont fixées comme suit:

* Professionnel à temps complet	200 euros
* Professionnel à temps partiel	100 euros
* Ancien exploitant	100 euros
* Nouvel installé	100 euros

**ASSURANCE 2018. À régler impérativement séparément par un deuxième chèque à l'ordre du SAPA.**

Rappel des garanties

- Option 1 : Responsabilité civile + protection juridique
- Option 2 : Option 1 + incendie et garanties annexes
- Option 3 : Option 2 + vol et détériorations
- Option 4 : Option 3 + Mortalité des abeilles

**Engagement maximum 106,72 € par ruche et 38,11 € par ruchette.**

OPTIONS	Cotisations par ruche TTC	Cotisations par ruchette TTC
1	0,064	0,064
2	0,558	0,234
3	0,734	0,304
4	1,512	0,568

Pour ceux qui ont souscrit une assurance en 2017, l'assurance court jusqu'au 15 mars 2018.  
Pour ceux qui désirent assurer leurs ruches en 2018, il est impératif de le faire avant **fin février 2018** pour qu'il n'y ait pas de rupture d'assurance.

Pensez aussi à remplir correctement le formulaire, en n'omettant ni votre nom, ni votre nombre de ruches, ni l'option choisie...Ça nous aide !!!

**Attention : le règlement des cotisations est centralisé cette année :**

Vous avez 2 moyens de règlement de votre cotisation :

- Par chèque à l'ordre du SPMF, accompagné de la fiche d'adhésion à envoyer à
- GAEC les Ruchers du Born – 810 avenue de Mimizan – 40200 Pontenx les Forges,
  
- Par virement bancaire (RIB ci-dessous), et en envoyant par mail votre fiche d'adhésion à l'adresse [spmfcotisation@gmail.com](mailto:spmfcotisation@gmail.com)

Thomas Mollet

Le SPMF n'est pas assujetti à la TVA.

Merci de conserver un double de ce document afin de servir de justification pour votre comptabilité.

## **FORMULAIRE COTISATION**

**PARTIE A RENVOYER AVEC VOTRE REGLEMENT par chèque à l'ordre du SPMF ou virement bancaire**

**Adresse postale cotisations : SPMF chez, GAEC Ruchers du Born, 810 avenue de Mimizan, 40200 PONTENX LES FORGES**

**Mail : spmfcotisation@gmail.com**

RAISON SOCIALE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL :

PORTABLE :

### **EMAIL (Impératif) :**

Collège : (rayer la mention inutile)

- Premier collègue
- Deuxième collègue

Adhésion : (rayer la mention inutile)

- directe
- délégation SAPP ou SAP83
- délégation SAPMP
- délégation SAPA

Le SPMF n'est pas assujetti à la TVA.

Merci de conserver un double de ce document afin de servir de justification pour votre comptabilité.

## FORMULAIRE GROUPAMA COMMUN SAPMP et SAPA

### À REMPLIR ET À RETOURNER

pour le SAPMP :

à Thierry Buffier, trésorier SAPMP,  
42 Chemin du Pont, 65250 la Barthe de Neste

Pour le SAPA :

à Thomas Mollet, trésorier SAPA,  
810 avenue de Mimizan, 40200 Pontenx les Forges

**ANNEE 2018**

#### ADHERENT

Nom et prénom:

Adresse:

Téléphone:

Courriel:

#### PRESTATION ASSURANCES GROUPAMA

Option N°

Nombre de ruches .....X.....= .....€

Nombres de ruchettes .....X.....= .....€

**TOTAL** .....€

**Veillez régler le montant des assurances par un chèque (séparé de celui de la cotisation svp) à l'ordre du SAPMP ou du SAPA**

#### REMARQUES CONCERNANT LES ASSURANCES

Il faut joindre la liste des ruchers avec le nombre de ruches (**La photocopie de la déclaration ruches fait très bien l'affaire!**) Pour ceux qui étaient assurés l'année précédente et qui n'ont ni changé d'emplacements ni de nombre de ruches par emplacement (!!!!), précisez avec la formule: « *mêmes emplacements, même nombre de ruches que l'an dernier* »

**Pour les nouveaux assurés ayant choisi l'option 4, fournir un certificat sanitaire (c'est obligatoire.)**